



MUNICIPALITE
DE
GINGINS

Gingins, le 19 juillet 2021

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1276 GINGINS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1

Délégué municipal : M. Hans Brunner, Syndic

Demande d'autorisation générale pour la durée de la législature 2021-2026

- **Acquisition et aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières**
- **Constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités**
- **Acceptation de legs et de donations, ainsi que l'acceptation de successions**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

L'article 17 aux chiffres 5, 6 et 11 du Règlement du Conseil communal stipule que le Conseil peut accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur les objets cités sous rubrique dans une limite à fixer en début de législature.

La limite fixée pour les trois précédentes législatures était de CHF 100'000.- par cas, charges éventuelles comprises.

Ce montant nous paraît raisonnable et utile notamment pour les acquisitions et constitutions de servitudes relatives à des bâtiments, installations et conduites, canalisations d'égouts, aménagement de chaussées et trottoirs. C'est pourquoi nous vous proposons de le reconduire.

Le rapport de gestion de la Municipalité rend compte annuellement de l'emploi qu'elle a fait des compétences qui lui sont déléguées.

En conclusion,

- Vu le préavis municipal n° 1 du 19 juillet 2021 ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir :

- a) lui accorder l'autorisation générale citée ;
- b) fixer la limite de cette autorisation jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par cas, charges éventuelles comprises,

ceci pour la durée de la législature 2021-2026.

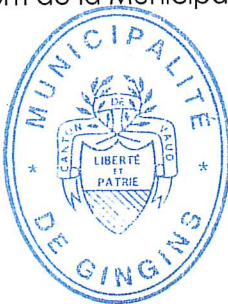
Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 19 juillet 2021 pour être soumis au Conseil communal le 24 août 2021.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Hans Brunner



La Secrétaire


Nathalie Haab